

d'institutions financières et des administrations fédérale et provinciales. Le Comité espère que ce type d'organisme non seulement réussira à faire adopter des normes de prudence uniformes dans l'ensemble du pays, mais qu'il favorisera l'harmonisation des politiques fédérales et provinciales relatives aux services financiers.

Les délibérations et les recommandations du Comité sont fondées sur la procédure suivante : étude du problème, évaluation des règlements et des règles de surveillance actuelles, coûts et avantages des propositions et, enfin, faisabilité des propositions dans un contexte fédéral-provincial.